

Point de situation sur le contrat de service pour la gestion du navire de recherche Belgica

Genavir est la filiale d'armement de la Flotte océanographique française gérée par l'Ifremer, organisme public de recherche de l'Etat français. En 2021, Genavir a participé avec d'autres candidats européens à un appel d'offres du BELSPO (Belgian Science Policy Office) relatif à la conclusion d'un contrat de services pluriannuel pour la gestion et l'exploitation intégrées du navire de recherche fédéral Belgica. Genavir a gagné grâce à son offre, qui a été jugée la mieux disante par les autorités compétentes.

Le Belgica est sous le commandement opérationnel du ministère de la Défense. Le navire a un équipage mixte, en partie militaire (personnel de la Marine Royale) et en partie civil (fourni par Genavir au titre du contrat). Le navire est d'ailleurs toujours susceptible de réaliser des activités de soutien aux navires militaires, raison pour laquelle il est qualifié par l'État belge de navire auxiliaire de la marine.

Pour répondre aux termes du contrat, Genavir a constitué un équipage avec des marins civils lettons, sous contrat de travail de droit letton conforme à la législation européenne, en complément des officiers de la Marine Royale belge et de marins français sous contrat de travail de droit français. Le Belgica a ainsi opéré de fin 2021 à 2023 à la satisfaction du BELSPO et des équipes scientifiques. Le 4 décembre 2023, le BMI (Belgian Maritime Inspectorate), autorité représentant le pavillon de commerce belge, a effectué une inspection du navire et a considéré que ce dernier avait un statut de navire de commerce. Il a alors réclamé à Genavir que les membres d'équipage aient des conditions de travail conformes à la réglementation belge applicables aux navires de commerce. Depuis lors, Genavir a essayé sans succès de trouver une solution avec le BMI et le BELSPO.

Il y a dans le droit belge un vide juridique pour ce bateau en raison de son statut de navire auxiliaire de la Marine Royale belge qui s'oppose à celui d'un navire de commerce. Ainsi, Nicolas Lange (capitaine de corvette de la Marine Royale belge) signale dans un article paru en juin 2021 que le ministère de l'Emploi travaille sur cette absence de réglementation spécifique : « *Enfin, un cadre juridique devra également être élaboré pour le statut de l'équipage civil présent à bord de navires de souveraineté placés sous le commandement opérationnel de la Défense. Plusieurs options sont possibles et des discussions sont actuellement en cours avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale afin de déterminer le cadre juridique le plus adapté à ce sujet : législation ad hoc ou directives spécifiques sur base de la législation existante.* » (N. Lange, Navires de souveraineté belge sous commandement de la Marine. Un nouveau pavillon ! Quoi de neuf ?, *RMB*, Ed. 21, juin 2021, p. 132.).

En outre, Genavir n'a pas obtenu du pouvoir adjudicateur les preuves des qualifications civiles STCW (Standards of Training, Certification and Watchkeeping) que les officiers de la Marine Royale devraient posséder selon la réglementation maritime relative aux bateaux marchands. De même, il a été refusé à Genavir la signature d'un accord de gestion répondant aux exigences de l'ISM (International Safety Management). L'absence de ces deux points signifie que Genavir ne peut plus continuer d'opérer le navire.

De plus, le navire présente de nombreuses déficiences techniques dont certaines impliquent des risques graves (voie d'eau et envahissement...), et que le BELSPO n'a pas accepté de faire réparer. Genavir ne peut plus supporter les conséquences de cette situation.

Les problèmes susmentionnés - de droit du travail, d'une part, et de sécurité, d'autre part - combinés aux défauts de paiement systématiques du BELSPO, ont conduit Genavir à suspendre tous les services à compter du 10 juin 2024, puis à engager une procédure judiciaire contre le BELSPO le 18 juin 2024 afin de mettre fin au marché.

Genavir regrette vivement cette situation et reste disposé à trouver une solution extrajudiciaire, dans un cadre constructif et équitable. Nous rappelons que la mission de Genavir est de projeter la communauté scientifique sur l'océan global, de la côte au grand large et de la surface aux abysses, afin de collecter des données océanographiques de qualité.